



## Système d'échanges local La Chaux-de-Fonds

### **Un réseau d'amitié et d'entraide dans votre ville**

Le Système d'échanges local a pour but de proposer un mode d'organisation souple et convivial d'échanges locaux de services, de compétences et de biens. Il veut promouvoir des savoir-faire, des solidarités multilatérales sous forme de coups de main, de prêts, d'expériences originales, sans argent liquide. Il offre un réseau de communication par lequel les membres d'une communauté peuvent coordonner leurs offres et leurs demandes et ainsi participer à une interaction sociale. Les biens et les services échangés à l'intérieur de l'association SEL sont rétribués par l'intermédiaire d'une monnaie locale créée à ce effet, le « picaillon ». C'est la particularité de ce système.

Les premiers « Local Exchange Trading Systems », en français, Système d'échanges local (SEL), sont apparus au Canada dans les années 80. Leurs initiateurs cherchaient une alternative permettant de limiter les dégâts écologiques et sociaux engendrés par la mondialisation économique et financière. Il s'agissait de permettre à tous d'accéder à un certain nombre de services et de valoriser leurs compétences malgré la pauvreté et le chômage.

C'est ainsi que sont nées les monnaies locales. Elles s'inscrivent dans la ligne des utopies du 19<sup>ème</sup> siècle avec les bons de travail de Fourier, Proudhon ou Owen, ou de la « monnaie franche », à intérêt négatif, que Sylvio Gesell avait imaginée dans les années 30.

Le premier SEL de France est né sous l'impulsion de l'Alliance paysans-écologistes-consommateurs d'Ariège. En décembre 1994, 300 personnes adoptent le « grain de sel » comme monnaie locale. Les agriculteurs peuvent écouler leur production sur place. Les chômeurs peuvent acquérir une alimentation de qualité, contre des services rendus. Des personnes à l'assistance depuis longtemps, peuvent valoriser des compétences et retrouvent une vie sociale riche. Les voisins font connaissance et un véritable réseau prend naissance. De nombreux groupes se sont constitués depuis. Il en existe plus de 350 en France, regroupés au sein de l'Association SEL'idaire. Chacun a son organisation propre. La solidarité s'exerce ainsi de manière concrète, dans la pratique de tous les jours. « Le SEL, c'est du concret. Il apporte des solutions concrètes à des problèmes concrets » affirme Nicole Guilloteau, fondatrice du SEL de Paris.

## **Principes de solidarité et de convivialité**

Les notions de convivialité et de solidarité sont primordiales dans le système d'échange local. L'association qui se crée a pour but de favoriser la convivialité et le contact entre ses adhérents. Toute personne qui adhère, vient parce qu'elle s'intéresse à la démarche proposée mais aussi parce qu'elle y trouve un intérêt personnel. L'association est le rassembleur. Elle met en contact ses adhérents. L'activité qu'elle propose, c'est-à-dire la vie associative, les assemblées, fêtes, repas, pique-niques et autres, est le moyen qui donne aux membres l'opportunité de se rencontrer. C'est dans le cadre de la vie associative que les gens font connaissance. C'est à partir de cette connaissance que va se développer la confiance et le respect.

Le système d'échange local s'organise en réseau. Le réseau a pour objectif d'inciter à la relation et de promouvoir l'échange. Il met les personnes en relation pour l'échange de services, de biens et de compétences. Les échanges répondent à une demande, mais ont aussi pour objectif de développer la solidarité et la découverte de la dimension humaine de l'échange. Découvrir l'échange, c'est entrer en contact avec la personne du quartier que nous croisons chaque matin dans la rue et à laquelle nous disons simplement bonjour. C'est apprendre à la connaître et découvrir des compétences que nous ignorions, à demander un service et proposer les siens. Proposer ses services c'est aussi prendre conscience que nous avons des compétences et que ces compétences nous pouvons les mettre à disposition des autres et de la collectivité.

## **Fonctionnement pratique du système**

Pour devenir membre de l'association, il faut d'abord s'inscrire et transmettre ses offres et ses demandes, comme par exemple travaux de tricot, lecture, aide au déménagement et ainsi de suite. A partir de ces renseignements une brochure est éditée régulièrement, où sont répertoriées toutes ces offres et des demandes, groupées par centre d'intérêt.

Chaque membre reçoit un exemplaire de la brochure et peut prendre contact lui-même avec un autre membre pour convenir d'un arrangement. Par exemple : j'ai besoin de quelqu'un pour garder mon enfant un soir de temps en temps. Je recherche dans la brochure qui se propose de faire du baby-sitting et je prends contact avec cette personne. Nous convenons ensemble de la valeur, en monnaie locale de ce service. La monnaie de La Chaux-de-Fonds s'appelle le « picaillon ». Il correspond à peu près au franc pour faciliter les calculs, mais il n'est pas convertible en francs. Nous remplissons un bon en trois exemplaires indiquant l'activité, la date et la valeur de l'échange. Nous gardons chacun un bon, le troisième étant envoyé à l'association. Tous les bons sont ainsi comptabilisés avec les crédits et les débits pour chaque membre. Une limite d'échanges est fixée dans les statuts afin de prévenir les abus dans un sens comme dans l'autre. On ne peut échanger que 3000 picaillons par trimestre et on ne peut avoir un crédit ou une dette de plus de 1000 picaillons.

## **Une gestion informatisée**

La liste des offres et des demandes des membres, ainsi qu'une comptabilité en monnaie locale est tenue par l'association, sur la base des coupons rentrés. Toutes ces informations sont traitées par un logiciel gratuit qui fait le lien entre la saisie et la base de donnée et ce dans le respect et la confidentialité. Chaque membre se voit attribuer un numéro et c'est uniquement celui-ci qui sert à la comptabilité, de sorte qu'aucun membre ou internaute ne peut connaître qui fait telle offre ou demande ou l'état des compte de chacun.

L'association dispose d'un site Internet où vous pourrez trouver d'autres renseignements, ainsi qu'une adresse électronique.

**[www.chaux-de-fonds@sel.ch](mailto:www.chaux-de-fonds@sel.ch)**